

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 octobre 2020

N° 2020 - 56

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt et le 30 octobre à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation
le 20/10/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine,

Date d'affichage
le 20/10/2020

Excusées : Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur METHON Rodolphe, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Objet de la délibération 2020-56
Décision modificative n° 1

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 05 NOV. 2020

et publication ou notification

du 05 NOV. 2020

Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications au budget de la commune afin de mandater les dépenses liées à l'étude de faisabilité de la mairie, qui n'avaient pas été prévues au budget :

Il y a lieu d'effectuer les mouvements suivants :

Fonctionnement dépenses

022	- 33 000,00 €	DEPENSES IMPREVUES
-----	---------------	--------------------

023	+ 33 000,00 €	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
-----	---------------	--

Investissement recettes

021	+ 33 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement
-----	---------------	--

Investissement dépenses

2151	- 7 000,00 €	Réseaux de voirie
0051	- 7 000,00 €	Aménagement du bourg

21311	+ 40 000,00 €	Hôtel de ville
0052	+ 40 000,00 €	Aménagement du bourg

AR PREFECTURE

043-214302333-20201030-2020_56-DE
Regu le 05/11/2020

Après délibération, le conseil municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions Monsieur GUILHOT Stéphane, Monsieur JACQUES Cyrille et Madame GIRAUD Corinne, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, le 3 novembre 2020,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

043-214302333-20201030-2020_56-DE
Regu le 05/11/2020